

■ Opinion |

Loi sur l'euthanasie heureux annive

Collectif

(Lire les signataires sous l'article)

► Nous considérons pour notre part qu'une société permettant et encadrant l'euthanasie renforce les liens qui l'émaillent et se grandit en promouvant, sans rien imposer.

Pour le "Collectif de professionnels" qui a signé le texte publié par "La Libre" du 12 juin, les dix ans de dépenalisation de l'euthanasie ne sont pas un heureux anniversaire. A leurs yeux, cette loi "transgresse un interdit fondateur et met en danger jusqu'aux fondements de la démocratie".

Et pourtant, grâce à cette législation, s'est créé dans notre pays un magnifique espace de liberté, qui permet à des malades de mourir dignement et sans souffrances au moment décidé.

Nous ne pouvons accepter de revenir sur ces principes essentiels. Ce serait une injure pour les femmes et les hommes qui ont opté pour cette mort choisie, pour les proches qui les ont accompagnés jusqu'à la dernière seconde, ainsi que pour les médecins et les équipes soignantes qui ont assumé cet acte ultime d'humanité.

Doit-on être surpris que les opposants ne désarment pas et voudraient nous entraîner dans le débat du passé, celui que nous avons connu il y a près de 20 ans? Nous ne le pensons pas, malheureusement. Que cette loi ne contraigne personne à demander l'euthanasie ni à y participer ne semble pas leur importer. Souhaitent-ils donc vraiment revenir à l'époque où une éthique particulière était imposée à ceux qui ne la partageaient pas et où un médecin qui acceptait d'entendre une demande d'euthanasie et d'accorder cet ultime acte de fraternité risquait d'être poursuivi pour assassinat?

Les signataires du texte "Dix ans d'euthanasie: un heureux anniversaire?" prétendent que la possibilité de pratiquer l'euthanasie induit la méfiance à l'égard des médecins. C'est le contraire qui est vrai: libéré du tabou de l'euthanasie, le dialogue patient-médecin a gagné en clarté et en authenticité. Pour autant, bien entendu, que les soignants ne fassent pas la sourde oreille lorsque des patients expriment une demande de mourir. Nous respectons la conception de ceux qui estiment qu'on ne peut disposer de sa vie parce qu'elle serait un don di-

Nous demandons que soit respectée notre conception qui veut laisser les êtres assumer leur choix de rester maîtres de leur mort.

vin. Nous respectons leur choix de mourir de "mort naturelle", c'est-à-dire d'une mort dont les modalités sont fixées par les aléas de la maladie. Nous demandons simplement que soit respectée notre conception qui veut laisser les êtres assumer leur choix de rester maîtres de leur corps, de leur vie, de leur mort. Les critiques de la loi reprises dans le texte du "Collectif" reposent très souvent sur des contrevérités qui n'ont évidemment pas pour but d'apporter une contribution positive au débat. Le médecin qui rapporte l'euthanasie qu'il a pratiquée n'a aucune raison de masquer la réalité qu'il a assumée.

Ceux des signataires du présent texte qui sont membres de la commission fédérale de Contrôle et d'Évaluation de l'euthanasie récusent l'accusation de laxisme et réaffirment que toutes les euthanasies examinées par la commission avaient trait à des affections incurables graves occasionnant des souffrances insupportables et ont été demandées avec insistance.

L'acceptation de la pratique de l'euthanasie par absorption d'une potion létale, dénoncée comme "dérive" dans le texte du Collectif, est conforme à la loi; en son avis du 22 mars 2003, l'Ordre des médecins a, comme la commission, estimé que, du point de vue déontologique, l'aide au suicide peut être assimilée à l'euthanasie pour autant que soient réunies toutes les conditions prévues par la loi pour pratiquer une euthanasie. Autre fausse dérive: jamais la commission n'a accepté une déclaration sur la base uniquement d'une souffrance psychique sans qu'il n'y ait d'affection grave et incurable qui la provoquait.

Quant à opposer, comme le fait le texte, les prestataires de soins palliatifs à ceux qui "donnent la mort", il suffit de souligner que dans de nombreux cas, l'euthanasie a été demandée par des patients qui avaient été traités ou qui étaient traités par des spécialistes en soins palliatifs, parfois de longues semaines. Les signataires confondent allègrement éthique et idéologie et souhaitent assujettir les patients à



asie : rsaire !

leurs propres conceptions du Bien, qui en l'espèce n'est rien d'autre que la négation d'une liberté individuelle. Qu'ils cessent d'avancer pour vraies des suppositions jamais démontrées et de présenter comme des "faits" ce qui ne sont que des fantasmes. L'histoire leur a déjà donné tort depuis dix ans; ils ont manifestement des difficultés à l'admettre. Nous considérons pour notre part qu'une société permettant et encadrant l'euthanasie renforce les liens qui l'émaillent et se grandit en promouvant, sans rien imposer, le respect et la liberté.

Signataires: Dr V. Alaluf, généraliste; Dr M. Bénédicte, soins supportifs I. Bordet; Prof. ém. J. Bernheim, oncologue, VUB; J. Bilsen, Vakgroep Maatschappelijke Gezondheidszorg, VUB; Dr S. Blecic, président du Comité d'Ethique du RHMS; J. Bredael, enseignant, journaliste; Dr. D. Bron, chef de service I. Bordet; Dr F. Bustin, pneumo-oncologue; J. Brotchi, neurochirurgien, ULB; F. Caeymaex, philosophe, ULg; M. Castin, magistrat; Dr. E. Cogan, Hôp. Erasme; Dr F. Damas, chef de service, CHR Citadelle, Liège; E. Danblon, ULB; W. De Bondt, UGent; P.P. De Deyn, Dir. Instituut Born-Bunge; P. De Hert, VUB; Dr Y. de Locht, généraliste; E. Delruelle, philosophe, ULg; M. De Maegd, infirmière, Dagcentrum Topaz; Dr P. Demeester, anesthésiste; J. De Roeck, sénatrice hon.; Dr P. Deron, Gent University Hospital; Dr P. Desrooper, Zuster Leontine fonds en leerstoel; M. Detaille, infirmière en soins palliatifs; Dr. P. Devroey, VUB; Dr. W. Distelmans, VUB; Prof. ém. J. Dubois, ULg; M. Dubois, assistante sociale à la retraite; M. Dumont, chargée de cours UMons; Y. Englert, doyen Fac. médecine ULB; Prof. (hon.) M. Englert ULB; Prof. ém. J.-L. Fagnart, ULB; L. Farag, praticien hospitalier; L. Favvyts, président hon. Recht op Waardig Sterven; P. Galand, président CAL; G. Genicot, Avocat, Maître de conférences ULg; Ch. Gilbert, infirmière, Hôp. Erasme Bruxelles; Dr T. Gil, Président du Comité d'Ethique I. Bordet; Dr O. Goldberg, urgentiste; C. Gol-Lescot,

échevin de la Culture, Uccle; Dr S. Gossese, anatomo-pathologiste; Dr O. Grosjean, chirurgien; S. Gutwirth, Faculteit Recht en Criminologie, VUB; J. Herremans, avocate, présidente ADMD; Prof. ém. C. Javeau, ULB; M. Keirse; Dr M. Kohler, généraliste; S. Laureys, neurologue, Coma Science Group, ULg; G. Lebeer, sociologue, ULB; Prof. Y.-H. Leleu, ULg et ULB; Dr I. Libert, soins supportifs, ULB; Dr D. Lossignol, Clinique Soins supportifs, ULB; I. Lutte, avocat et médecin; Dr P. Maassen, généraliste; Dr P. Mahoux, Président du Groupe PS du Sénat; Dr M. Marchand, interniste, soins supportifs Erasme; Dr F. Meunier, directeur général EORTC; Dr B. Michel, soins supportifs, ULB; J.-N. Missa, ULB; E. Mortier, Afgevaardigd Bestuurder UZ Gent; B. Mouvret, ULg; Dr C. Nouwynck, oncologue Hôp. Erasme; M. Obiols, infirmière-chef soins supportifs, ULB; J. Oosterbosch, avocate à la Cour de cassation; C. Panier, juge honoraire, maître de conférences UCL; Dr F. Pauwels, Teamarts Omega; M.-G. Pinsart, philosophe, ULB; Dr G. Rapanani, psychiatre, clinique Valdor-Péri; Dr. D. Razavi, chef de clinique, ULB; B. Rentier, Recteur de l'Université de Liège; Dr M. Roelandt, psychiatre; G. Sand, PhD; Dr M. Schetgen, vice doyen Fac. Médecine ULB; J.-A. Stienon-Heuson, UMons; C. Susanne, anthropologue, VUB et ULB; F. Swennen, UA; M. Temmerman, UZGent et UGent; N. Thirion, ULg; Dr K. Van Assche, VUB; S. Van Belle, oncologie et soins palliatifs, VUB; C. Van Broeckhoven, Neurodegeneratieve Hersenziekten Groep, UA; Dr B. Van Camp, recteur hon. VUB; Dr J.-L. Vandenbossche, Hôp. St Pierre, ULB; A. Vanderplasschen, ULg; Dr E. Van Ganse, Maître de conférences, CHU Lyon; M. Van Haeren, Unie Vrijzinnige Verenigingen vzw; Dr P. Vankrunkelsven, KUL; M. Vanlerberghe, volksvertegenwoordiger; A. Van Nieuwerkerke, sénateur hon.; T. Vansweevelt, juriste, UA; Dr J.-P. Van Vooren, directeur clinique soins supportifs Erasme; Dr J. Verlooy, oncologue UZ Gent; Dr Zegers de Beyl, neurologue, Hôpital Erasme.